

Sûreté info



N° 006 du 2nd semestre 2018

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

EXPUS – ASAIGE 2018

GRATUIT

EXERCICE DE SIMULATION D'UNE ATTAQUE TERRORISTE A L'AEROPORT DE LOME

CERTIFICATION DES AGENTS DE SÛRETÉ POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

DES RENCONTRES DE HAUT NIVEAU À LOMÉ
**SATISFECIT GENERAL, LE PERSONNEL
DE L'AIGE S'EN FELICITE ÉGALEMENT**

Santé

**LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR
VOYAGER LORSQU'ON EST MALADE**





NOUS
CONSTRUISONS L'AVENIR
ET NOUS ALLONS AU DELA
DE VOS ATTENTES,
POINT !

 +228 22 61 62 22 / 92 44 44 44

 info@marina-immo.com

 344, Avenue Akei - Wuiti B.P 20141 Lomé Cité - TOGO

 www.marina-immo.com



Directeur de publication

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BOKOSSA Tyhira Hébéline
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébéline

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

Gestion financière & Abonnement Insertions

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
Tél. +228 22 42 25 22
91 68 18 00

Photographie

Millenium Production
Tél. +228 22 36 47 79
90 02 71 25

Contact

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 01
99, rue 243 Tokoin Wuiti

S O M M A I R E

04 Editorial

05 EXPUS – ASAIGE 2018 : Exercice de simulation d'une attaque terroriste à l'aéroport de Lomé

07 SÛRETÉ ET ACCÈS AUX DIFFÉRENTES ZONES DE L'AÉROPORT

11 CERTIFICATION DES AGENTS DE SÛRETÉ POUR UN SERVICE DE QUALITÉ AUX USAGERS DE L'AÉROPORT

12 Des rencontres de haut niveau à Lomé SATISFECIT GENERAL, LE PERSONNEL DE L'AÉROPORT S'EN FELICITE ÉGALEMENT

15 Célébration de la journée de l'arbre: MOBILISATION DU PER- SONNEL DE L'ASAIGE

17 Santé: LES PRECAU- TIONS A PRENDRE POUR VOYAGER LORSQU'ON EST MALADE

18 COMBATTRE LA CONTREFAÇON: La Chine multiplie des ini- tiatives pour une lutte plus efficace



Exigences réglementaires de l'aviation civile internationale

L'ASAIGE RÉSOLUMENT ENGAGÉE POUR GARANTIR UN AÉROPORT SÛR ET SÉCURISÉ

*L*e développement d'un transport aérien sûr et ordonné, qui satisfasse aussi bien aux besoins de l'industrie qu'à ceux des passagers, est un objectif primordial de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de chacun des Etats membres dont le Togo. A cet effet, l'OACI établit et tient à jour des dispositions réglementaires dynamiques appelées normes et pratiques recommandées (SARP). Ces normes et pratiques recommandées régulent l'industrie du transport aérien sans cesse confrontée à des menaces ou actes d'intervention illicite perpétrés par des terroristes et psychopathes de tout genre pour qui l'aéroport et les aéronefs sont devenus des cibles privilégiées.

En matière de gestion de la riposte aux actes d'intervention illicite, le Togo s'est doté d'un plan national de gestion de crise (PNGC) applicable à tous les aéroports du pays. Ce PNGC est élaboré pour répondre aux exigences de l'annexe 17 à la Convention de Chicago, à la Loi portant Code de l'Aviation Civile du Togo, ainsi qu'aux exigences du programme national de la sûreté de l'aviation civile (PNSAC) et du Règlement N° 11/2005 de l'UEMOA.

Aussi, obligation est faite à chaque aéroport de disposer d'un plan d'urgence et aux entités aéroportuaires d'élaborer leur plan d'urgence sectoriel afin de pouvoir faire face à tout type

d'urgence pouvant survenir à l'aéroport. En outre, le PNSAC recommande que tous ces plans soient régulièrement testés au travers des exercices pour déceler les éventuelles faiblesses et entreprendre des actions correctrices pour garantir l'efficacité des mesures prévues en cas d'une crise réelle.

C'est dans cette optique que l'ASAIGE a conduit le mercredi 20 juin 2018 son premier exercice dénommé «EXPUS-ASAIGE 2018», destiné à évaluer la réaction générale de ses personnels, équipements et autres dispositifs intervenant dans la gestion d'une situation d'urgence, en l'occurrence une attaque terroriste. Cet exercice marque ainsi l'ouverture d'une série d'exercices de sûreté périodiques à venir.

Je tiens à remercier sincèrement les autorités gouvernementales, militaires et civiles, toutes les entités de la plateforme aéroportuaire, en particulier l'ANAC-TOGO et la SALT, les forces militaires d'appui et tous ceux qui ont participé de différentes manières à la réussite de cette opération dont nous tirons beaucoup d'enseignements.

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA

Coordonnateur de l'ASAIGE

EXPUS – ASAIGE 2018

EXERCICE DE SIMULATION D'UNE ATTAQUE TERRORISTE A L'AEROPORT DE LOME



Vue partielle des officiels au début de l'exercice

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) recommande à ses Etats membres non seulement de rédiger et d'appliquer des plans conjoncturels mais aussi de procéder régulièrement à des exercices pour mettre en évidence les éventuelles faiblesses desdits plans et d'y apporter des actions correctrices nécessaires devant permettre de gérer efficacement une situation d'urgence réelle.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu, ce mercredi 20 juin 2018, à l'aéroport de Lomé un exercice d'urgence, dénommé « **EXPUS – ASAIGE 2018** », placé sous la direction du Lt-Col Langbatibe BOLIDJA, Coordonnateur de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE).

Le scénario prévoyait l'identification et la destruction d'un engin explosif dans la zone de livraison des bagages, et la neutralisation des terroristes dans une zone publique. *En effet, un*

appel anonyme reçu par le Bureau Accueil Information a signalé la présence d'un engin explosif dans la salle de récupération des bagages alors que les activités étaient censées se dérouler normalement à l'aéroport de la ville (fictive) de MELO, le premier vol de la journée (Air Europa 111) étant prévu pour atterrir à 07h0. [...] L'ensemble des forces en présence se mobilisent pour protéger les passagers, leurs parents et amis et neutraliser les terroristes.

L'exercice ainsi déroulé a permis d'évaluer d'une manière générale la réaction des différents services de l'ASAIGE intervenant dans son plan d'urgence sectoriel, qui s'imbrique dans le plan national de gestion de crise et le plan d'urgence de l'aéroport de Lomé. Ont été spécifiquement évalués, le processus de diffusion de l'alerte, le délai de mise en place des cordons de sécurité, la coordination entre les différentes entités, le bouclage et l'évacuation d'une zone sous menace, le délai d'intervention des artificiers chargés de neutraliser l'engin explosif, la réactivité et la capacité opérationnelle du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de l'AIGE.

EXPUS-ASAIGE 2018 s'est déroulé sous le regard attentif des autorités militaires et aéroportuaires qui ont ensuite pris part à la séance du débriefing à chaud. L'on pouvait noter la présence effective du ministre de la sécurité et de la protection civile, le Général Yark Damehame. Celui-ci



avait à ses côtés le Chef d'Etat-Major Général des FAT, le Général de Division Félix Abalo KADANGHA, le DG de l'ANAC-TOGO, le Colonel Dokissime Gnama-Latta, le représentant du ministre des infrastructures et des transports, les membres du CIS et autres responsables des structures partenaires dont la SALT, l'ASECNA, ST Handling, la BTL, le CETAP... et les compagnies aériennes.

Cet exercice vient non seulement répondre aux exigences réglementaires mais aussi, allonger la liste des exercices régulièrement organisés à l'aéroport de Lomé dont SOTOU 2013 et EXPAR 2015. Ces multiples opérations démontrent de la volonté des autorités aéroportuaires de garantir un environnement global sûr et sécurisé à tous les opérateurs et usagers de l'aéroport.

Il faut noter qu'en dehors des exercices dits grandeur nature qui doivent être conduits au moins tous les deux (02) ans pour évaluer tous les aspects du PNGC, il y a des exercices des exercices partiels qui doivent être conduits toutes les années intermédiaires entre deux exercices grandeur nature.

Yatimpou DJATO

QUELQUES PHOTOS ILLUSTRANT LE DEROULEMENT DE L'EXERCICE



Les artificiers s'activant pour neutraliser le colis piégé



Sécurisation de la piste et des aéronefs



Assaut contre des terroristes, dans la zone publique de l'aéroport



Délimitation des périmètres de sécurité à la détection du colis piégé



Prise en charge des passagers par la police après leur évacuation



Séance de débriefing à la fin de l'exercice



Le CEMG des FAT en discussion avec les autorités aéroportuaires



Photo de famille

SURETE ET ACCES AUX DIFFERENTES ZONES DE L'AEROPORT



Voyager «l'esprit tranquille» repose sur des services aéroportuaires de qualité qui commencent dès la demande de renseignements pour l'achat ou la réservation des billets jusqu'à l'embarquement, en passant par l'arrivée à l'aéroport, l'accomplissement des formalités d'enregistrement et le passage des contrôles de sûreté.

Afin d'échapper à la cohue des aéroports avant les vols, les gestionnaires d'aéroports mettent en place des salons VIP (Very Important Person) pour le confort de certains passagers et où la qualité des services fournis reste au cœur des préoccupations quotidiennes d'un personnel qualifié et accueillant. Mais le transport aérien est soumis à des règles de sûreté strictes. A ce titre, à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (AIGE), comme sur tous les aéroports, les circuits sont définis et gérés sur la base de trois (03) grands principes qui sont l'exigence d'inspection-filtrage, le système de zonage et les autorisations d'accès, et la nécessité de garantir la séparation des flux.

L'exigence d'inspection-filtrage

Toutes les personnes (passagers, membres d'équi-

page, personnel d'aéroport, visiteurs) voulant accéder à une zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) ainsi que tous leurs effets personnels sont systé-

matiquement inspectés et filtrés.

A l'instar de la zone réservée aux passagers ordinaires, la zone VIP de l'AIGE (passagers VIP) se compose de deux circuits : un circuit Départ et un circuit Arrivée avec des postes d'inspection filtrage (PIF) pour le contrôle de toutes les personnes demandant accès à cette zone.

Il faut noter que le filtrage des bagages de soute des passagers VIP et ceux des passagers ordinaires se fait au même poste. Les formalités d'enregistrement des bagages de soute des passagers VIP au départ, leur récupération à l'arrivée et les formalités d'immigration des passagers VIP font partie des prestations offertes par les salons et sont assurées par des hôtesse et des porteurs VIP.

Le système de zonage et les autorisations d'accès

L'AIGE est subdivisé en deux (02) grands secteurs : le secteur sûreté et le secteur VIP.

Le secteur sûreté est divisé en huit (08) zones fonctionnelles. Ce découpage donne lieu à des autorisations d'accès (badges pour les personnes et macarons pour les véhicules) et permet ainsi de gérer le contrôle d'accès à l'aéroport. L'autorisation d'accès à ces zones se donne sur la base des besoins opérationnels et légitimes des usagers demandeurs et relève de la compétence de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE).

A cet effet, l'ASAIGE a mis en place un comité d'attribution des zonages qui analyse et apprécie de façon objective, avec le correspondant sûreté du service demandeur, la pertinence du zonage sollicité pour chaque employé.

En dehors des zones sûreté, la zone VIP est subdivisée en VIP Départ et VIP Arrivée en plus d'un parking. Cette zone est composée essentiellement des salons d'aéroport (salons SALT et salons gouvernementaux). L'autorisation d'accès à ces salons relève de la compétence exclusive de la SALT (salons SALT) et de celle du Protocole d'Etat (salons gouvernementaux).



Ainsi, il revient à la SALT de déterminer les critères d'accès à ses salons. Le Protocole d'Etat, en ce qui concerne les salons gouvernementaux, détermine les personnalités du monde administratif, politique, diplomatique etc... qui ont droit d'accès à ses salons.

Par ailleurs, toutes les demandes d'accès aux salons VIP sont adressées soit à la SALT soit au Protocole d'Etat qui, après validation des dossiers, les transmettent à l'ASAIGE pour édition des titres d'accès.

S'agissant des droits d'accès, il convient de relever la stricte séparation entre la zone VIP et les zones sûreté. Ceci implique que le badge VIP ne donne pas accès aux huit (08) zones sûreté et que le badge sûreté ne donne pas non plus accès à la zone VIP.

Toutefois, pour des raisons opérationnelles, le personnel de sûreté, les membres des équipes de supervision et d'encadrement, le personnel

de la SALT en service dans les salons notamment les hôtes d'accueil et les porteurs-VIP sont tolérés dans la zone VIP avec leurs badges sûreté.

La nécessité de garantir la séparation des flux

Les personnes ayant fait l'objet d'inspection filtrage doivent impérativement être séparées des personnes non «sûres» situées en zone publique. Cette séparation doit être hermétique. Les espaces de circulation des personnes dans l'aérogare sont conçus de telle sorte qu'il soit absolument impossible de passer de la zone publique à la ZSAR, ni même de transmettre le moindre objet.

Dans la conception de l'aérogare de Lomé, un cloisonnement a été établi entre les zones réglementées et les zones publiques. **Il est clairement établi à cet effet que les accueils et les accompagnements à l'AIGE se font dans les zones publiques de l'aéroport.**

Par conséquent, il est formellement interdit de donner des autorisations d'accès aux zones réglementées pour les accueils et les accompagnements. **Toutefois, sur recommandation de la SALT ou du Protocole d'Etat, l'ASAIGE octroie aux VIP des autorisations d'accès (badge et macaron ponctuels) pour l'accueil et l'accompagnement de leurs hôtes.**

La zone VIP est une zone très sensible de l'aéroport. A ce titre, l'étroite collaboration entre les services de facilitation du gestionnaire (SALT), du Protocole d'Etat et les services de sûreté

de l'ASAIGE, garantit un niveau élevé de la qualité de services de sûreté/sécurité, de facilitation et de confort rendus aux clients.

En joignant la courtoisie à la rigueur dans la mise en œuvre des mesures de sûreté, notamment le contrôle d'accès et l'inspection/filtrage, le personnel de sûreté offre à toutes les personnes accédant à toutes les zones de l'aéroport, l'assurance d'un vol sûr et sécurisé.

Pour les VIP, le personnel aéroportuaire est à leur service pour leur offrir un service de

qualité. La sûreté étant l'affaire de tous, les passagers et usagers VIP de l'AIGE sont appelés à apporter leur contribution en facilitant le travail au personnel de sûreté en se soumettant aux contrôles dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de tous.

Kotolbéna TIFAYA



Groupe YCIA-TIS

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 68 23, Fax: +228 22 20 23 80
E-mail : info@groupeyciatis.com
Site web : www.groupeyciatis.com

**Société Commerciale
d'Assistance et de
Représentation**

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 22 65 23, Fax: +228 22 21 17 97
E-mail : info@scribto.com
Site web : www.scribto.com

**Transit Transport
Manutention
Entreposage
Consignation**

Zone Portuaire - Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm BANAMBA)
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 06, Fax: +228 22 27 60 07
E-mail : info@logitransogo.com
Site web : www.logitransogo.com

**Cabinet-conseil
CREM
Multisecteurs
La crème des conseils**

**Conseils Recherches
Etudes Multisecteurs**

1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou - Immeuble PAULINA
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 23 27, Fax: +228 22 22 30 46
E-mail : info@cremtogo.com
Site web : www.cremtogo.com

UNIPORT-TOGO SA

**Manutention
Transit
Transport
Entreposage
Consignation**

Zone Portuaire - Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm BANAMBA)
07 B.P. 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 05,
Fax: +228 22 27 60 07
E-mail : info@uniporttogo.com
Site web : www.uniporttogo.com

Formations, Stages d'immersion, Séminaires, Ateliers, etc.

Des efforts du Coordonnateur de l'ASAIGE pour un renforcement continu des capacités de son personnel



L'industrie aéronautique est l'un des domaines du transport les plus innovateurs ; ceci contraint les professionnels du secteur à effectuer des mises à jour fréquentes pour un rendement à la hauteur des attentes. Une de ces mises à jour concerne les capacités des ressources humaines et celle-ci passe par des formations théoriques et pratiques, des stages d'immersion dans des aéroports et installations aéronautiques, des séminaires et ateliers... C'est une démarche que l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE) a inscrite dans sa politique qualité.

En effet, dans l'objectif de faire de la plateforme aéroportuaire de Lomé un environnement sûr et sécurisé, le coordonnateur de l'ASAIGE, en tant que premier responsable de la structure en charge de la mise en œuvre des mesures de sûreté, ne cesse de multiplier des efforts pour rechercher des moyens et des structures en vue d'offrir à son personnel des opportunités de formations et de renforcement de leurs capacités.

Ainsi, depuis le début de cette année et à ce jour, plusieurs sessions de formations ont été programmées et exécutées au profit des agents. Il s'agit entre autres, des sessions de formation de base, en interprétation d'images radioscopiques et de certification des agents de sûreté. En effet, dans l'optique de satisfaire les exigences nationales en matière de certification du personnel opérationnel, tous les nouveaux et anciens agents de sûreté ont été certifiés par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo. De même, le personnel d'encadrement a suivi en juin une formation sur la gestion de risque en sûreté organisée au centre OACI de Dakar. La même formation a été déroulée au profit du personnel opérationnel en juillet 2018 à Lomé.

Parallèlement à ces formations, des occasions sont offertes à des agents de participer à des séminaires. Au nombre de ceux-ci, l'on peut noter le séminaire sur l'utilisation des drones, organisé en Février 2018 à Paris par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), à l'endroit des autorités de l'aviation civile des pays francophones de l'Union Européenne,

d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, et des constructeurs et exploitants des drones. Le séminaire sur la lutte contre les articles contrefaits organisé par la Chine en avril 2018, à l'endroit des fonctionnaires togolais invités à s'impliquer dans cette lutte, sachant que la contrefaçon des produits de tout genre constitue un danger aussi bien pour la santé publique que pour l'économie et qu'il faille multiplier les initiatives et agir sur tous les leviers pour y faire efficacement face. Ainsi, les agents de l'ASAIGE, en leur qualité de personnel de l'aéroport où transitent également de nombreux produits, sont sollicités à apporter leur contribution. Dans cette optique, le personnel a eu à participer en août à un autre séminaire en Chine sur la propriété intellectuelle. Ce séminaire s'inscrit dans la continuité de la lutte contre la contrefaçon et a consisté à présenter la situation de la protection de la propriété intellectuelle et le système juridique des marques en Chine. L'objectif étant d'outiller les participants pour leur permettre de faire la distinction entre les vrais produits et ceux qui sont faux, à travers un processus d'examen des marques.

Par ailleurs, ayant compris la nécessité

d'accompagner ses agents sur le terrain pour mieux les encadrer, le Coordonnateur de l'ASAIGE ne se déroge pas à cette contrainte de mise à jour de connaissances car il prend activement part aux activités de renforcement de capacités. Ainsi a-t-il participé personnellement en mars 2018 au séminaire sur la mise en œuvre de la facilitation. Ce séminaire a été organisé par l'OACI à l'attention des premiers responsables du système aéronautique pour la vulgarisation de la facilitation dont la mise en œuvre est négligée au détriment de la sûreté. En avril 2018, il a pris part à la formation des inspecteurs nationaux délivrée en terre kényane à Nairobi par l'OACI. Cette formation l'a outillé en connaissances nécessaires pour la gestion des activités de contrôle qualité de son institution. Il faut préciser que le coordonnateur de l'ASAIGE fait partie du pool des inspecteurs AVSEC dont dispose l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma.

Comme le dit l'adage « Qui veut la paix, prépare la guerre », l'OACI exige que tous les Etats contractants organisent chaque deux ans un exercice grandeur nature et chaque année, un exercice partiel. De même, elle exhorte tous les Etats à une coopération pour les échanges d'expérience. C'est dans ce sens que courant mai 2018, le coordonnateur de l'ASAIGE et un agent ont pris part à un exercice de gestion de crise en sécurité de l'aviation civile organisée à l'aéroport Ben Gurion de Tel-Aviv en Israël. Cet exercice de gestion de crise qui a simulé un accident d'avion, a connu la participation des invités venus d'autres pays invités par l'Etat hébreux. L'expérience acquise à cette occasion a été utile à l'organisation et à la conduite de l'exercice du plan d'urgence sectoriel de l'ASAIGE (EXPUS-ASAIGE 2018) au mois de juin à l'aéroport de Lomé.

Sans être exhaustifs, ces efforts de l'ASAIGE en matière du renforcement des capacités de ses agents concourent à l'accomplissement de sa mission. En cela, ils méritent d'être salués et encouragés par tous. Il ne serait donc pas superflu de saisir cette opportunité pour remercier les partenaires de l'ASAIGE qui l'accompagnent dans ce sens à travers leurs soutiens multiformes dans l'espérance que la collaboration et les liens d'amitié qui existent entre eux et l'ASAIGE s'accroissent davantage pour leurs intérêts communs.

Kpadé BAVI

CERTIFICATION DES AGENTS DE SÛRETÉ POUR UN SERVICE DE QUALITÉ AUX USAGERS DE L'AÉROPORT



Les dispositions réglementaires de l'OACI recommandent que le personnel de l'aéroport soit formé avant leur déploiement. Une autre exigence est la certification des agents.

En effet, la certification d'un agent consiste en une évaluation et une confirmation formelles, par l'autorité compétente de la sûreté de l'aviation civile ou en son nom, qu'une personne possède les compétences nécessaires pour exécuter les fonctions qui lui sont confiées à un niveau acceptable, tel que défini par elle-même.

C'est pour satisfaire à cette exigence qu'a été organisée, du 23 au 25 mai 2018 à l'école de l'aviation civile de l'ANAC-TOGO, une session de certification en imagerie radioscopique à l'endroit des agents de l'ASAIGE (101 policiers et 47 gendarmes). Cette évaluation a permis à l'autorité compétente de s'assurer que le personnel de sûreté déployé à l'aéroport de Lomé a acquis des connaissances et les maintient à un niveau conforme

aux critères qu'elle a définis. La cérémonie officielle de remise des attestations du 08 juin 2018, présidée par le Colonel Dokissime Gnama LATTA - DG de l'ANAC, a été une occasion de confirmer les taux de réussite estimés à 83,14% pour les policiers et à 83,16% pour les gendarmes. Une raison pour lui de se réjouir de la qualité de la sûreté à l'aéroport de Lomé.

Ces agents certifiés ont reçu également des encouragements du Coordonnateur de l'ASAIGE, le Lieutenant-Colonel Langbatibe BOLIDJA qui n'a pas manqué de les exhorter à donner le meilleur d'eux-mêmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Les résultats de ces formations ont été salués aussi par les représentants des structures aéroportuaires présents à cette cérémonie, car un environnement sûr et sécurisé est prometteur pour le développement de leurs activités.

Tellah Waké SINGO

Des rencontres de haut niveau à Lomé

SATISFECIT GENERAL, LE PERSONNEL DE L'AEROPORT S'EN FELICITE ÉGALEMENT



La dernière semaine du mois de juillet a été marquée par la tenue de nombreuses rencontres internationales à Lomé. En effet, après les réunions statutaires de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) qui ont pris fin le 27 juillet 2018, ce fut le tour des organisations sous régionales et régionales de se rencontrer dans la capitale togolaise.

D'abord, le premier sommet conjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) le 30 juillet, consacré à la mutualisation des efforts des deux organisations pour relever ensemble les défis auxquels leurs pays sont confrontés.

Puis le même jour, la 20^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Une session qui a

porté sur, entre autres sujets, l'état de l'UEMOA et les questions de paix et de sécurité alimentaire au sein de l'union.

Et la 53^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO le 31 juillet, à l'issue de laquelle le président nigérian Muhammad Buhari a succédé à son homologue togolais Faure Essozimna Gnassingbé. Le président togolais a été chaleureusement félicité par ses pairs pour la qualité de la gestion des dossiers à la tête de la CEDEAO. Une qualité de travail que la présidence nigériane dit vouloir s'en inspirer pour réussir également son mandat à la tête de l'organisation commune.

A l'issue de ces rencontres qui ont vu la présence effective de nombreux Chefs d'Etat, un satisfecit général a été donné aux autorités togolaises pour l'organisation et la réussite de ces événements. Un résultat qui découle des efforts fournis par toute la population togolaise, et à tous les niveaux.

Du côté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma qui constitue la vitrine du pays, les autorités aéroportuaires et leurs personnels n'ont ménagé aucun effort pour assurer à nos hôtes de marque un accueil chaleureux, et ceci dans un cadre hautement sécurisé. En effet, des aiguilleurs du ciel (tour de contrôle) aux hôtes d'accueil, en passant par les placeurs d'avions, les agents de sûreté aéroportuaire et autres, tous les personnels de l'aéroport ont mis des bouchées doubles pour l'accueil et la gestion des délégations étrangères qui ont pris part à ces rencontres de haut niveau, faisant preuve d'un professionnalisme à la hauteur de ces événements. Comme quoi, il est toujours fructueux que chacun apporte sa pierre à la construction de l'édifice ; un appel à continuer dans cette dynamique pour le rayonnement de notre pays.

Yatimpou DJATO

ASECNA : Fin de la 62^{ème} réunion du comité des ministres de tutelle

LE TOGO PREND LA PRESIDENCE



Lomé, la capitale du Togo, a prêté son agréable cadre pour la tenue des réunions statutaires de l'**Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)**. Des travaux qui se sont déroulés du 23 au 27 juillet et qui ont concerné plusieurs instances de l'agence, dont le conseil d'administration (138^{ème} réunion) et le comité des ministres de tutelle (62^{ème} réunion).

Le comité des ministres de tutelle a pour responsabilité de s'assurer que les grandes orientations définies par le conseil d'administration de l'agence sont efficacement mises en œuvre pour réaliser les objectifs fixés par les pères fondateurs de l'ASECNA.

En effet, l'agence assure la gestion de l'espace aérien pour le compte de 18 pays dont la France. Ainsi, elle a la

responsabilité de garantir la sécurité du transport aérien dans l'espace de ses Etats membres. Un espace qui couvre 25 aéroports internationaux, 76 nationaux et régionaux, 57 tours de contrôle et 10 centres de contrôle régionaux, installés dans une superficie de 16 100 000 km².

Seul pays à atteindre le niveau de sécurité le plus élevé dans la zone ASECNA, le Togo est en train de jouer un rôle très important dans le domaine de l'aviation civile. Car, convient-il de le rappeler, l'Union Africaine avait déjà désigné le Chef de l'Etat togolais Faure Essozimna Gnassingbé comme champion du transport aérien en Afrique et lui avait confié la responsabilité de l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien

africain (MUTAA). Aujourd'hui, c'est l'ASECNA qui confie la présidence de sa plus haute instance au Togo, un rôle très important pour réaliser les attentes des Etats membres.

Une mission dont M. Ninsao GNOFAM, ministre des Infrastructures et des Transports, en mesure d'ores et déjà l'ampleur. Il lui revient d'assurer, pour une durée d'un an, la présidence du comité des ministres de tutelle de l'ASECNA. Tous nos vœux de succès l'accompagnent pour une réussite collective, car sa réussite sera celle du pays tout entier.

Yatimpou DJATO



AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA
 Contact: Tél.+228 22 26 26 20, E-mail: contactasaige@asaige.tg

PERMANENCE 70 43 15 08 **N° VERT 8202**

Formation de renforcement des capacités

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE BONNE GESTION DES RISQUES



Les formations se poursuivent à l'ASAIGE mais ne se ressemblent pas. En effet, du 03 au 06 juillet s'est tenue à l'école de formation de l'ANAC une formation en gestion des risques au profit des membres du comité local de gestion des risques.

Cette formation, déroulée sur

demande du Coordonnateur de l'ASAIGE et avec l'appui de l'ANAC-TOGO, avait pour objectif de renforcer les capacités des membres du comité local de gestion des risques dans l'évaluation et la gestion des risques. Les participants ont ainsi étudié la méthodologie d'identification des menaces contre l'aviation

civile, les techniques d'analyse et d'évaluation des risques devant leur permettre de proposer les mesures d'atténuation des risques identifiés.

Le comité local de gestion des risques récemment mis en place par l'ASAIGE, est composé des représentants du CETAP, de la BTL, du GILAT, de la STH de l'ASECNA et de l'ASAIGE.

Pour marquer la fin de la formation, une cérémonie de remise d'attestations aux différents participants s'est tenue ce vendredi 6 juillet à l'ANAC, en présence du Directeur Général de l'ANAC, du Lt-Col Langbatibe BOLIDJA, Coordonnateur de l'ASAIGE et des responsables des structures aéroportuaires.

Napo-Koura

Accès à l'aéroport de Lomé

DÉMARRAGE DU PROCESSUS D'ÉDITION DES TITRES D'ACCES 2019



Pour le compte de l'année 2019, le processus d'édition des titres d'accès aux zones de sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma a démarré. A cet effet, l'ASAIGE informe tous les opérateurs et

usagers de l'aéroport de Lomé qu'il faut faire parvenir les dossiers de demandes de titres d'accès à son siège au plus tard le 30 Septembre 2018.

L'ASAIGE rappelle que les titres d'accès permanents ne sont attribués qu'aux demandeurs ayant des activités professionnelles permanentes sur la plate-forme aéroportuaire.

Les modalités de demande et d'obtention desdits titres sont contenues dans la circulaire N°01/2018/ASAIGE/COORD du 09 juillet 2018, à retrouver dans la rubrique

PUBLICATIONS du site web.

Les documents ci-après sont à télécharger sur le site, à remplir et à déposer au siège de l'ASAIGE aux heures de service :

- le formulaire de demande de badge ;
- la fiche de renseignement sur le demandeur ;
- le formulaire de demande de macaron.

Pour toutes informations complémentaires,

veuillez contacter les services de l'ASAIGE au numéro de téléphone : + 228 22 26 26 20

Célébration de la journée de l'arbre

MOBILISATION DU PERSONNEL DE L'ASAIGE AUTOUR DE LEUR MINISTRE DE TUTELLE



Depuis 1977, année à laquelle le Feu Président Gnassingbé Eyadema a instauré la journée nationale de l'arbre au Togo, la population célèbre cette journée en plantant des arbres, ayant compris l'importance de la préservation et de la protection de l'environnement. 41 ans après cette date, le peuple togolais, dans toutes ses composantes, s'est prêté à cet exercice ce 1er juin 2018.

C'est dans ce contexte que le ministère en charge de l'aviation civile, ministère des infrastructures et des transports, a procédé ce mercredi 06 juin 2018 à la mise en terre de quatre cents (400) plants de Kaya sénégalensis (caïceldrats) sur le grand contournement phase 2 (portion Golf Club-Legbassito), soit sur une distance de cinq (05) kilomètres. Un site où les travaux avaient nécessité un déracinement pour la construction de la route.

A cette cérémonie, personnellement présidée par le ministre GNOFAM Ninsao des infrastructures et des transports, ont été conviés les directeurs généraux et centraux, les responsables des institutions et services relevant du ministère, dont l'ASAIGE, et leurs personnels.

Conduite par le Lt-col Langbatibe BOLIDJA, Coordonnateur de l'ASAIGE, la délégation de l'ASAIGE était composée



aussi bien du personnel administratif que des agents opérationnels des services de la gendarmerie, de la police, de l'immigration, de l'OTR, des artificiers et autres services.

Il faut préciser que la date du 06 juin a eu une

double signification pour les initiateurs du projet. En effet, ce jour, où des jeunes plants ont été mis en terre pour contribuer à l'effectivité du développement durable, coïncide également avec le jour anniversaire du chef de l'Etat, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé à

qui les Togolais ont souhaité un joyeux anniversaire et pour qui ils ont demandé de nombreuses grâces divines.

Tellah Waké SINGO

ABONNEMENT

*Augmentez la visibilité de votre entreprise en souscrivant à des insertions publicitaires dans la revue **Sûreté Info**.*

Optez pour une page entière, une demi-page, un quart de page ou un huitième de page

Pour plus d'informations, contactez le service Abonnement :

Tél: (228) 22 26 26 20 / 90 10 72 49 / E-mail: sureteinfo@yahoo.fr

Santé

LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR VOYAGER LORSQU'ON EST MALADE

Dépendamment de la gravité de leur état, il peut être conseillé de faire voyager dans des conditions particulières, les personnes malades nécessitant de soins particuliers hors de leur pays. Dans le cas où la gravité de la maladie ne l'exige pas, les personnes malades ont aussi le droit de voyager avec le reste des passagers. Seulement, des précautions sont à prévoir lors de ces voyages. Quelles sont les démarches à suivre pour leur garantir un voyage sécurisé jusqu'à destination ? Les conseils des médecins et les médicaments ne sont pas à négliger.



L'avis du médecin traitant est nécessaire

Tout d'abord contacter le médecin traitant de la personne malade. Les ports de médicaments sont autorisés, mais justifiés par un certificat médical. Ce dernier doit être présenté lors de l'achat du billet et si les médicaments nécessitent une réfrigération, ils sont conservés dans le réfrigérateur du personnel de bord mais avec une autorisation verbale au préalable.

L'assurance voyage est nécessaire

Lorsque votre parent voyage à l'étranger, il faut envisager la possibilité que son état de santé se dégrade et nécessite des soins médicaux. Souscrire à une assurance voyage sera alors une sage précaution car elle permet en cas d'urgence :

- de l'orienter rapidement vers des médecins et structures médicales compétentes sur place,
- de prendre financièrement en charge les frais médicaux,
- d'organiser la prise en charge financière de son rapatriement si son état de santé le demande.

Vous pouvez lui souscrire à cette assurance auprès de son assureur s'il propose ce type de contrat, d'un assureur

spécialisé ou de son agence de voyage. Sachez toutefois que certains assureurs refusent de vendre ce type de contrat lorsqu'une maladie n'est pas stabilisée.

Les personnes ayant des problèmes médicaux ou des besoins spéciaux

Il peut arriver que les compagnies aériennes refusent de prendre des passagers présentant des problèmes qui risquent de s'aggraver ou d'avoir de graves conséquences durant le vol. Elles peuvent demander l'autorisation de leur service/conseiller médical s'il leur semble qu'un passager souffre d'une maladie ou d'un trouble mental ou physique pouvant :

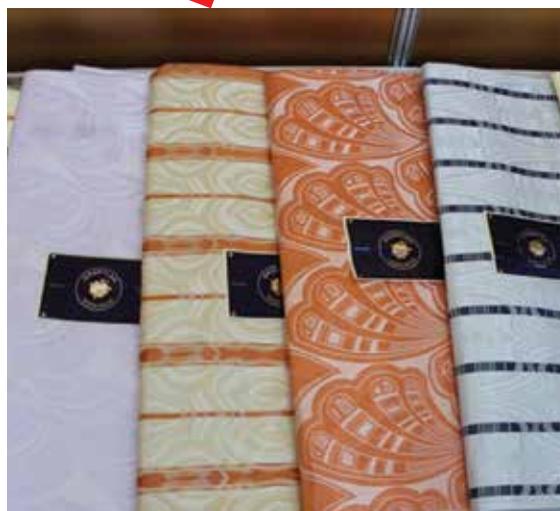
- être considéré comme potentiellement dangereux pour la sécurité de l'avion,
- nuire au bien-être et au confort des autres passagers et/ou des membres d'équipage,
- nécessiter des soins médicaux et/ou un équipement spécial pendant le vol,
- s'aggraver en vol.

Si, avant le départ, l'équipage soupçonne qu'un passager est malade, il en informe le commandant de bord. Celui-ci décide alors si le passager est apte à voyager, s'il a besoin

Suite à la page 19

COMBATTRE LA CONTREFAÇON LA CHINE MULTIPLIE DES INITIATIVES POUR UNE LUTTE PLUS EFFICACE

~~contrefaçon~~



La consommation des produits contrefaits à travers le monde n'est plus à démontrer. Elle atteint un niveau où des mobilisations se veulent générales pour y faire face, car elle ferait plus de mal que de bien. Qu'il s'agisse du domaine de la santé, de l'alimentation, de l'habillement, de la technologie, de l'informatique, de l'électricité ou encore ceux des cosmétiques et produits pour bébé... nul n'est à l'abri de la contrefaçon qui prend de plus en plus de l'ampleur et suscite des réactions aussi bien de la part des organisations de consommateurs que des pouvoirs publics. C'est

le cas de la République Populaire de Chine, généralement indexée à tort ou à raison comme lieu de provenance des produits contrefaits, qui a pris des initiatives de nature à lutter efficacement contre la contrefaçon.

En effet, dans le but de renforcer la lutte contre ce genre d'activités et surtout de sensibiliser les consommateurs à l'effet de participer activement à cette lutte, le pays du président Xi Jinping a organisé à l'intention des fonctionnaires togolais un séminaire sur la lutte contre les articles contrefaits d'import-export entre la Chine et le Togo.

Conduit par l'Institut de la qualité d'inspection et de quarantaine (CIQ) de Jiangsu, ledit séminaire qui s'est déroulé du 04 au 23 avril 2018 à Changzhou, fait partie d'une série de séminaires que la Chine organise au profit de plusieurs populations cibles de nationalités différentes.

A l'endroit des participants togolais, venus de la présidence de la république, de la primature, du ministère du commerce, de la santé....et du ministère des transports (ASAIGE), plusieurs thématiques ont été développées pour leur permettre de bien cerner le phénomène. Il s'est agi, entre autres thèmes, de la réforme et du développement du système

d'inspection et de surveillance sur les articles d'import-export en Chine; des stratégies de développement de la qualité en Chine; de la construction du réseau de surveillance étrangère pour la lutte contre les produits contrefaits; de la théorie et la pratique sur la lutte contre les certificats et les marques de qualité contrefaits.

Un séjour qui s'est révélé fructueux pour les participants puisqu'il leur a permis de toucher du doigt les réalités du terrain. Ils ont pu ainsi constater que la Chine dispose des instruments juridiques, des normes nationales et internationales, et des institutions fortes pour lutter contre la contrefaçon des

produits. Par ailleurs, celle-ci exerce un contrôle strict sur les produits d'importation, ce qui n'est pas le cas pour les produits d'exportation, car il revient à chaque pays importateur de contrôler les produits qui entrent sur son territoire. Cependant, la République Populaire de Chine est disposée à mener cette bataille en collaboration avec des pays qui le souhaitent, à travers la signature des conventions, pour effectuer le contrôle avant l'embarquement des produits à destination de ces pays. Une démarche jugée noble car pour être efficace, il est souhaitable que la lutte contre la contrefaçon des produits puisse

se faire à l'échelle planétaire et de façon concertée.

Mais en attendant que ce vœu soit réalisé, ce fléau continue de faire des ravages sur les plans de la santé et de l'économie démontrant qu'individuellement un pays ne peut mener efficacement la lutte contre la contrefaçon. D'où la nécessité de la mise en place d'un réseau d'actions collectives.

Yatimpou DJATO

Santé: Suite de la page 17

de soins médicaux ou s'il présente un danger pour les autres passagers, l'équipage ou pour la sécurité de l'avion.

Les personnes handicapées

D'une façon générale, un handicap physique n'est pas une contre-indication au voyage. Les personnes qui ne sont pas autonomes pendant le vol (notamment pour aller aux toilettes et passer de leur fauteuil à leur siège et inversement) devront être accompagnées par une personne qualifiée, apte à fournir toute l'assistance nécessaire.

Il est conseillé aux personnes qui sont confinées à un fauteuil roulant de ne pas se déshydrater délibérément avant ou pendant le voyage pour éviter d'aller aux toilettes en cours de vol car cela risque de nuire à leur état de santé général.

Les compagnies aériennes réglementent les conditions de voyage des personnes handicapées. Il faut contacter à l'avance la compagnie aérienne pour de plus amples informations (le site web de la compagnie propose souvent des informations utiles).

A l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma par exemple, des compagnies peuvent vous fournir une

assistance spécifique selon la nature de votre handicap ou déficience. Cette assistance vous permet notamment de vous déplacer, de procéder à votre enregistrement ainsi qu'à celui de vos bagages et équipements de mobilité, d'embarquer et de vous installer à bord de l'aéronef. Elle vous permet également de quitter l'avion, de récupérer vos bagages et équipements de mobilité, et de quitter l'aéroport.

Pour les compagnies qui ne disposent pas d'une assistance, vous pouvez vous offrir les services de la Société Togolaise de handling qui propose un service d'assistance.

Source : internet. Pour plus d'informations, consulter le site web de l'Association de médecine aéronautique et spatiale : www.asma.org.

Tyhira BOKOSSA

FAITS DIVERS

Un avion d'Air France perforé en plein vol

Les voyageurs du vol A5 235 d'Air France qui reliait le dimanche 25 mars 2018 Paris-Orly à Aurillac ont eu une grosse frayeur. Alors que l'appareil, un ATR 42, était en plein vol, ils ont entendu un grand bruit. Le commandant a alors expliqué qu'il s'agissait certainement d'un choc « avec une oie ou un bloc de glace », explique « Le Parisien ».

C'est à la descente de l'appareil que les passagers ont pu voir l'ampleur des dégâts sur l'avion. La carlingue était complètement trouée. « Quand on réalise qu'on a fait la moitié du vol avec un trou comme ça, ça fait froid dans le dos », a raconté un témoin à la chaîne France 3.

L'aéronef a pu se poser sans encombres sur l'aéroport d'Aurillac. Mais il n'a pas pu repartir pour le vol suivant lundi matin. D'après le quotidien « La Montagne », qui cite un porte-parole d'Air France, aucun incident de ce type n'avait jamais été signalé.

Source : lematin.ch

« INAM INFOS », l'appli santé

L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) est une institution étatique qui a pour objectif principal de permettre une meilleure accessibilité à des soins de qualité, aux bénéficiaires du régime d'assurance maladie au Togo.

L'INAM est un établissement public dont les statuts sont régis par le décret N°2011-034/PR du 09 mars 2011. Il a, entre autres missions, d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des agents publics et de leurs ayants droit, de définir un panier de soins, de recouvrer et d'enregistrer l'assurance maladie.

Lancée le 1^{er} mars 2017, dans le cadre de la commémoration de ses 5 ans, l'application mobile dénommée «INAM INFOS» permet à ses assurés d'obtenir des informations sur les activités de l'INAM TOGO y compris les pharmacies, laboratoires,

formations sanitaires et actes de santé conventionnés par l'INAM TOGO. Avec cette application, un assuré pourra, par exemple, rechercher sur son portable des informations sur le prix des médicaments, retrouver la pharmacie la plus proche.

Téléchargez « INAM INFOS » sur Playstore

Source : made-in-togo.com

Un avion vide volé à l'aéroport de Seattle s'écrase au décollage

Un avion piloté par une personne seule s'est écrasé ce vendredi soir en quittant l'aéroport de Seattle, après un « décollage non autorisé ». La police évoque un « suicide ».

Un employé d'une compagnie aérienne a procédé vendredi soir à un « décollage non autorisé » à bord d'un avion vide et s'est écrasé en quittant l'aéroport de Seattle-Tacoma, dans le nord-ouest des Etats-Unis, ont rapporté les autorités aéroportuaires. L'avion, un bimoteur à hélices Bombardier Q400, s'est écrasé dans le Puget Sound, le bras de mer qui longe la ville de Seattle, a ajouté la direction de Sea-Tac Airport en soulignant que les opérations avaient repris normalement à l'aéroport.

Deux avions militaires F-15 ont surveillé et suivi l'avion à son décollage, mais ne sont pas intervenus dans l'accident, ont indiqué de leur côté les services de police locaux. La police a écarté tout caractère terroriste de l'incident.

« Ce n'est pas un incident terroriste. L'information est confirmée. Il s'agit du suicide d'un homme seul. Nous savons de qui il s'agit. Personne d'autre n'est impliqué », ont souligné sur Twitter les services de police du comté de Pierce, sans donner de précision sur l'auteur et les circonstances du vol de l'avion.

Source : www.letegramme.fr

Textes rassemblés par Dzigbode Kossiwa AVEKO

SOLUTIONS DES JEUX N°005

Enigme

On allume l'interrupteur 1 pendant 3 minutes et on l'éteint. On allume l'interrupteur 2 puis on va voir dans la pièce. Si la lampe est allumée : c'est l'interrupteur 2. Si la lampe est éteinte et froide : c'est l'interrupteur 3. Si la lampe est éteinte et chaude : c'est l'interrupteur 1.

Jeu des 7 erreurs

Ci - dessous les erreurs du jeu n° 5 entourées en rouge



Sudoku

6	5	3	4	7	8	9	1	2
7	1	8	2	9	5	3	6	4
4	9	2	6	1	3	5	7	8
5	2	6	9	8	1	7	4	3
1	7	9	3	4	6	8	2	5
3	8	4	7	5	2	6	9	1
8	6	5	1	2	7	4	3	9
9	3	1	5	6	4	2	8	7
2	4	7	8	3	9	1	5	6

Mots croisés

X	N	Y	L	O	V	L	I	W	K	D
C	U	N	H	L	Z	R	O	C	A	O
H	Z	E	A	K	T	T	A	R	A	R
I	E	T	S	I	A	B	C	T	E	N
E	D	T	R	S	B	N	S	C	N	I
N	I	O	J	W	E	M	P	H	G	T
S	K	M	R	D	I	R	S	U	O	H
A	P	R	A	E	L	L	A	B	G	O
U	Y	A	X	T	L	N	E	P	I	R
V	D	M	Y	T	E	R	S	C	C	Y
A	X	H	R	A	G	O	N	D	I	N
G	E	R	J	H	U	K	P	G	X	Q
E	L	O	I	C	U	L	F	S	R	U
D	T	B	X	V	E	U	I	W	D	E

LUCIOLE CIGOGNE LYNX CHIEN SAUVAGE VOL
MARMOTTE IGUANE ARA ORNITHORYNQUE CHIEN
CHAT PARESSEUX ABEILLE RAT RAGONDIN BALLE



JEUX N°006

Enigme

Code secret

Trouver le code secret à 4 chiffres, sachant que la somme des 4 chiffres est 13, que le chiffre des milliers est 2 fois plus grand que celui des unités, que le chiffre des centaines est 3 fois plus grand que celui des dizaines.

Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-dessous



Sudoku

Comment jouer ?

La seule règle qu'il convient de garder toujours à l'esprit est la suivante : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9 ; les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, chacun des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

				2		1		
3		8		9	1			
			6	3				5
4	2					5		
	3	9				1	6	
		1					7	2
	9			4	3			
			5	2		7		9
	6		9					

Mots croisés

Retrouvez les noms ou les mots en reliant les lettres



Jeux proposés par Yatimpou DJATO

Bienvenue à



*l'Aéroport de référence
en matière de Sûreté et de
Sécurité aéroportuaires*



**AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA**

99, rue 243 Tokoin Wuiti - 01 B.P. 1029 Lomé 01 - Tél. +228 22 26 26 20
Fax: +228 22 26 26 22 - Email: contactasaige@asaige.tg
site web: www.asaige.tg / n° vert. 8202





Une véritable Classe Affaire



Plus de confort

Pour **mieux** prendre soin
de **VOUS**